

## Enseigner le droit international par la pratique

*Texte de réflexion préparé pour l'Atelier 1 – « Enseigner » du colloque « Penser le droit international en français », 16–17 octobre 2025<sup>1</sup>*

*Kristine Plouffe-Malette, professeure, Faculté de droit, Université de Sherbrooke*

### Introduction – Enseigner en français

Avec environ 321 millions de locuteurs et une présence sur cinq continents, le français occupe une place importante dans l'écosystème international ([Observatoire de la langue française, 2022](#)). Les cadres formels des organisations internationales lui sont globalement favorables, mais la pratique quotidienne révèle un déséquilibre en faveur de l'anglais (OIF, 2019-2022). Ce décalage entre les faits et la pratique ou entre la « théorie » et la « réalité » se lit aussi dans les enquêtes internes des OI : de nombreux employés francophones déclarent ne pas se sentir libres de travailler dans la langue de leur entité ([Cadre stratégique des Nations Unies sur le multilinguisme, 2024](#)).

Or, au-delà des règles, la culture linguistique d'une organisation résulte d'influences conjuguées, de la division entre langues officielles et de travail, de la langue de l'État hôte versus la langue majoritairement parlée et comprise au sein d'une institution, ou d'habitudes internes. Pourtant, la langue n'est pas un simple médium : elle porte une manière de penser le droit qui puise au langage commun, elle en reconfigure le sens pour en faire un langage (trop souvent) technique<sup>2</sup>. Dès lors, enseigner le droit international en français ne relève ni du repli ni du symbole. C'est contribuer à un multilinguisme effectif, une valeur fondamentale de l'ONU ([A/RES/78/330, 2024](#)) et un élément majeur de la diversité culturelle ([UNESCO, Convention sur la diversité culturelle, 2005](#)). Cela permet de former des juristes capables d'évoluer, généralement dans plusieurs langues, et donc à travers plusieurs cultures.

### 1. Pourquoi continuer à enseigner en français ?

La résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2024 souligne la valeur durable et l'importance stratégique du français dans un contexte mondial. De l'avis des NU, cette importance peut être extrapolée pour soutenir la poursuite de l'enseignement en français pour 6 raisons essentielles :

**Langue officielle et de travail** : le français est clairement reconnu comme l'une des six langues officielles et de travail de l'Assemblée générale des Nations unies, de ses commissions et sous-commissions. Il sert également de langue officielle et de travail du Conseil de sécurité, et de langue de travail du Conseil économique et social et du Secrétariat. Ce statut signifie qu'une part importante de la diplomatie internationale, de la documentation et de la communication au sein de ces instances influentes se fait en français.

**Le multilinguisme comme valeur fondamentale** : la résolution souligne que le multilinguisme est une valeur fondamentale des Nations Unies, qui contribue à la réalisation de ses objectifs et

---

<sup>1</sup> Ce texte n'a pas pour objectif de dresser un portrait statistique et exhaustif de la situation relative à l'enseignement du droit international au Québec.

<sup>2</sup> Voir l'appel de ce colloque.

favorise la diplomatie multilatérale. Il promeut les valeurs de l'ONU, inspire confiance et sert de moyen pour promouvoir, protéger et préserver la diversité linguistique et culturelle à l'échelle mondiale. L'enseignement en français soutient directement ce principe plus large de valorisation et de maintien de la diversité linguistique.

**Faciliter le dialogue et la compréhension à l'échelle mondiale :** le multilinguisme, y compris l'utilisation du français, favorise l'unité dans la diversité, la compréhension mutuelle, la tolérance et le dialogue entre les pays. Il permet aux personnes du monde entier, y compris celles en situation de handicap, de dialoguer dans leur propre langue. Continuer à enseigner en français contribue à maintenir cette capacité de communication mondiale inclusive.

**Promouvoir la paix et la sécurité internationales :** le multilinguisme, tel qu'il s'exprime à travers le travail des départements et bureaux des Nations Unies, contribue à la promotion de la paix et de la sécurité internationales, du développement et des droits humains. L'enseignement du français peut donc être considéré comme un soutien à ces objectifs internationaux plus larges, car il facilite la communication et la compréhension entre les populations.

**Accès à l'information et aux carrières :** la maîtrise du français donne accès à une vaste quantité d'informations, de documentation et d'opportunités de carrière au sein des organisations internationales et des régions francophones du monde entier. L'ONU s'efforce activement de garantir que toutes les langues officielles soient représentées de manière égale dans ses communications et sa documentation

**Préservation culturelle :** la diversité linguistique est mise en avant comme un élément important de la diversité culturelle, la résolution onusienne réaffirmant l'importance de protéger et de promouvoir la diversité des expressions culturelles. L'enseignement du français contribue à préserver ce patrimoine culturel et les expressions qui y sont associées.

En résumé, la poursuite de l'enseignement du français se justifie par son rôle essentiel dans la diplomatie et les organisations internationales, sa contribution à la compréhension mondiale et à la diversité culturelle, ainsi que les avantages pratiques qu'il offre en matière d'accès à l'information et de parcours professionnels dans un monde multilingue.

## **2. Quelles conséquences pédagogiques ? Du principe à la salle de classe**

Transposer ces observations relatives à la francophonie et à l'importance du français à l'international à l'enseignement du droit international, c'est-à-dire en milieu universitaire, suppose, selon nous, d'adopter en priorité un enseignement expérientiel. Cet enseignement a été schématisé comme suit : une expérience est offerte (ex. différend fictif menant à une simulation de négociation et à l'élaboration d'une stratégie juridique permettant la rédaction d'une requête introductive d'instance auprès de la CIJ), suivie d'un retour sur les expériences vécues (ex. retour sur la séance de négociation pour peaufiner la stratégie), ce qui permet un réinvestissement immédiat pour l'étudiant (ex. réaligement de la stratégie juridique en prévision de la présentation de la requête en guise d'évaluation finale).

La littérature sur la négociation et les simulations en milieu universitaire présente des garde-fous et des méthodes pour s'assurer de la pertinence de cette pédagogie. Ainsi, il importe de scénariser des cas qui exigent la sélection d'arguments sous contrainte temporelle, une traduction opératoire des tests juridiques en autant d'étapes contrôlable, voire à vocation d'évaluation sachant que cela consiste en une bonne pratique, et la gestion procédurale doit être assurée ou intégrée dans

l'enseignement. L'usage mesuré de la classe inversée afin de déplacer hors classe la préparation des connaissances et libérer le temps de pratique consacré à l'écriture et à l'oral en classe, améliore généralement la qualité des « répétitions » ou des « pratique ». En effet, pour s'assurer du réalisme des apprentissages en action, lesdites actions doivent être répétées et pratiquées à plusieurs reprises avant d'être évaluées. Enfin, il importe de préserver le caractère central de la production écrite, ici en français.

Dans ce cadre, le français n'est pas un simple vecteur, un médium, un argument politique. Il est intégré à la méthode d'apprentissage. En pratique, lorsqu'un cas est analysé par les étudiants, l'identification et la qualification des sources consiste en la première étape (ex. : traité, coutume, principe, acte unilatéral, jurisprudence). Ceci ne peut se passer d'une recherche dans une langue donnée, laquelle permet une première qualification sémantique des faits et des sources. Cela n'empêche pas une recherche dans une autre langue afin de bien cerner les enjeux. Le test juridique sera ensuite identifié et appliqué aux faits, avec des conclusions intermédiaires. Cette discipline d'écriture et d'oralité fonctionne comme un levier linguistique, particulièrement efficace en matière juridique. Elle permet d'atteindre la précision, la concision et la rigueur tant attendue des juristes tout en facilitant le transfert multilingue, par opposition à la traduction.

### **3. Répondre aux questions de l'Atelier 1 – Enseigner dans une perspective québécoise**

*Quelle est la place du droit international dans les programmes des universités francophones (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle) ? Que penser des programmes en anglais dans les facultés francophones ? Quelle est la présence des étudiants étrangers dans les diplômes (influence) des universités francophones ? L'enseignement en français est-il un enjeu économique ? Existe-t-il des modes et méthodes propres à l'enseignement francophone du droit international ? Par exemple, quelle est la place de l'enseignement magistral vs l'enseignement expérientiel ? Quel est le rôle de l'Académie de droit international dans la promotion du français ?*

#### **Place du droit international dans les programmes québécois (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> cycles)**

Sans prétendre à l'exhaustivité, voici quelques observations concernant la place du droit international dans les programmes d'enseignements universitaires québécois.

Au 1<sup>er</sup> cycle, le cours introductif au droit international public figure clairement dans les cursus des facultés de droit au titre d'un enseignement obligatoire minimum. S'en suit une offre de cours optionnels ou au choix des étudiants disparate en nombre, mais également diffuse à travers les cours. Par exemple, certains intitulés de cours ne permettent pas de comprendre qu'il s'agit d'une matière de droit international (ex. communication juridique). Une faculté offre un programme de premier cycle en relations internationales et droit international ([BRIDI, UQAM](#)) explicitement. Plusieurs facultés offrent la reconnaissance d'un cheminement à la graduation, soit simplement en droit international soit d'excellence (*honors*) incluant du droit international.

Au 2<sup>e</sup> cycle, l'offre se diversifie à travers les facultés de droit et surtout se clarifie par le titre des programmes. Les maîtrises sont essentiellement de type recherche avec la rédaction d'un mémoire de fin d'études (ex. [maîtrise en droit international](#)), à une exception pour l'offre d'une maîtrise appliquée ou professionnalisante ([DIPIA, Sherbrooke](#)).

Au 3<sup>e</sup> cycle, les programmes sont de type général (ex. doctorat en droit) alors que la spécialité est acquise à travers les cours, les séminaires et la thèse.

Enfin, l'enseignement du droit international au Québec se distingue par l'offre d'enseignement clinique en DIP : [CDIPH \(Laval\)](#), [CIDDHU \(UQAM\)](#) et [BAJI \(Sherbrooke\)](#) qui impliquent les

étudiantes et étudiants dans de vrais dossiers avec des partenaires internationaux, un marqueur important du « faire » dès le 1<sup>er</sup>/2<sup>e</sup> cycle. Ainsi, 3 des 7 facultés<sup>3</sup> de droit offrent un enseignement clinique spécifiquement en droit international.

### **Présence des étudiants étrangers et influence dans les diplômes et enjeu économique**

La présence internationale dans les universités québécoises francophones est soutenue, mais en déclin depuis quelque temps. En effet, les inscriptions d'étudiants internationaux ont nettement progressé sur la dernière décennie au sein des facultés de droit, surtout en provenance des pays francophones, et au niveau des études de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle, et l'on observe des parts élevées d'étudiants étrangers dans plusieurs établissements. Selon Statistiques Canada, à l'échelle canadienne, 2022-2023 marque encore une hausse des inscriptions internationales dans les universités, confirmant la tendance d'internationalisation des cohortes. Cela dit, il est permis de postuler que le français agit comme avantage comparatif et attractif. Toutefois, le resserrement migratoire fait diminuer considérablement les arrivées d'étudiants internationaux dans toutes les universités francophones, affectant les programmes de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycle en droit. À Montréal, l'écosystème est renforcé par la concentration d'organisations internationales avec environ 70 d'entre elles, dont 6 bureaux onusiens ([Montréal International](#))<sup>4</sup>, ce qui nourrit les débouchés et les réseaux professionnels des étudiants formés localement, y compris en français.

Les ententes d'exemption de droits supplémentaires, notamment avec la France et la Belgique francophone, consistent en un point structurant pour l'attractivité francophone. Cependant, une importante arrivée d'étudiants issus de la Francophonie hors France et Belgique vient diversifier nos classes. Qui plus est, ceux-ci choisissent à bien des égards les programmes internationaux, ainsi que les cours à vocation internationale. Par conséquent, les enjeux économiques sous-jacents au maintien de l'enseignement du droit, surtout droit international en français se résument ainsi :

- Attractivité et revenus : l'offre en français, appuyée par des politiques de tarifs préférentiels et par des ententes d'exemption, attire des publics de la Francophonie, ce qui soutient l'internationalisation des cohortes et les revenus institutionnels sans renoncer à la mission francophone ;
- Écosystème d'emplois : Montréal héberge un noyau d'organisations internationales et de sièges associatifs, où la maîtrise du français demeure un atout de recrutement et d'évolution, particulièrement dans les fonctions juridiques et de gouvernance ; la formation en français aligne donc directement l'offre éducative sur une demande locale et internationale.

Autrement dit, l'option francophone n'est pas seulement un choix culturel : c'est un positionnement économique pour les universités et pour leurs diplômés.

### **Méthode d'enseignement francophone du droit international : magistral et expérientiel**

Au Québec francophone, l'enseignement magistral côtoie l'enseignement expérientiel. Il y a tout de même plusieurs décennies que l'expérientiel a rejoint les rangs de l'enseignement du droit, dont le droit international, au Québec si ce n'est qu'à travers la reconnaissance au sein même des cursus

---

<sup>3</sup> [Laval](#), [McGill](#), [Montréal](#), [Outaouais](#), [Ottawa section civile](#), [Sherbrooke](#), [UQAM](#).

<sup>4</sup> Organisation de l'aviation civile internationale; Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique; Institut de la Statistique de l'UNESCO; Agence mondial antidopage; Centre pour le droit international durable; Secrétariat international de l'eau; auquel s'ajoute notamment UN-Habitat et HCR Canada.

universitaires des concours de procès simulé et autres simulations, ainsi que des revues (voir ultérieurement pour la présentation des exemples).

L'exemple le plus abouti de l'apprentissage expérientiel du droit international réside dans la maîtrise DIPIA, programme bidisciplinaire et appliqué avec une majorité de cours assurés en co-enseignements (droit international et politique internationale), de cas pratiques, de simulations et de livrables destinés à des acteurs réels ou vraisemblables, dans une logique d'alignement constructif (objectifs → tâches → critères).

#### 4. Exemples

**La maîtrise DIPIA :** Le programme se distingue par sa bidisciplinarité (droit international et politique internationale) et son volet appliqué : les étudiants apprennent en application, en mettant en œuvre, en négociant, en plaidant, bref en faisant !

La séquence des cours de ce programme a été conçue de manière à permettre le développement de savoir-être et de savoir-faire qui, tout en les mobilisant, outrepassent les savoirs. Les activités pédagogiques sont construites en fonction de la production des livrables destinés à des destinataires réels ou vraisemblables, soumis à un encadrement qui repose surtout sur la répétition et à une évaluation qui ressemble « au monde réel » ou « à la vraie vie ». Ce qui distingue l'approche n'est pas l'accumulation d'activités, mais une programmation cohérente, entre la séquence des enseignements, les activités pratiques (ex. production d'un rapport, de notre diplomatie, simulation de négociation en 15 minutes), les retours sur les apprentissages (ex. rétroaction par petit groupe avec les enseignants, rétroaction en ligne avec une grille d'analyse) et une mise en œuvre concrète plus générale (ex. clinique juridique, simulation des travaux d'une OI). En bref, il existe une synergie entre les activités pédagogiques axées sur le concret et le réel, un ancrage en français tout en mobilisant le multilinguisme (ex. légistique internationale), et des attentes claires transposées en critères d'évaluation transparents qui rendent visibles les progrès des étudiants.

**Le cours de PRDI :** Le cours « Prévention et résolution des différends internationaux » scénarise le cycle **expérience** → **retour** → **conceptualisation** → **réinvestissement** : le cours est fondé sur un cas fictif qui a tout d'un cas réel d'un différend international qui passera au travers des étapes de la négociation à l'arbitrage ou le règlement judiciaire international. L'intérêt n'est pas l'originalité, mais la transférabilité des acquis issus d'autres cours complétés en amont vers d'autres contextes réels. En effet, ce cours arrive en deuxième moitié de la deuxième session tout juste avant la réalisation de la simulation des travaux d'une OI où la totalité des savoir-être et des savoir-faire acquis ou peaufiné au cours de l'année est mise à contribution. Ainsi, le cours de PRDI est une forme de « pratique » en amont de cette ultime activité.

**Le [Concours Charles-Rousseau](#) :** Le concours de procès simulé joue un rôle fondateur dans le parcours des étudiants y participant. L'objectif d'un point de vue pédagogique n'est pas la performance pour elle-même, mais la consolidation d'habiletés durables en écriture et à l'oral, en droit international, et surtout en français. Une reconnaissance de cette activité fondatrice, pratique, pertinente et révélatrice dans les cursus semble essentielle.

**La [RQDI](#) :** la *Revue québécoise de droit international* a été fondée il y a plus de 40 ans et repose sur un modèle similaire aux revues issues des facultés de droit américaines, c'est-à-dire qu'elle est produite en collaboration avec une équipe d'étudiants stagiaires crédités à même leur parcours universitaire ou entièrement bénévoles. Il s'agit d'un modèle d'enseignement appliqué avant

l'heure ! Concrètement, le travail d'édition et de recherche juridique réalisé par les stagiaires est encadré par des bénévoles, généralement anciennement stagiaires, créant une communauté de jeunes juristes qui participent à une production collective. Il s'agit ici d'un autre exemple d'enseignement professionnalisant où les savoir-faire et les savoir-être sont fortement renforcés. Le processus est chapeauté par une personne professeure, ainsi qu'une postdoctorante ou doctorante qui permet une rétroaction auprès de chaque membre de l'équipe éditoriale.

## 5. Conclusion

Former des juristes capables de penser et d'agir en droit international est une entreprise exigeante et stimulante. Elle suppose un équilibre entre théorie et pratique, performance et apprentissage, exigence et bienveillance. Elle demande d'accepter que l'on apprenne par itérations, et de faire une place centrale au français comme méthode. Lorsque cet équilibre est tenu, des dispositifs comme le Concours Charles-Rousseau ou la RQDI deviennent de hauts lieux de formation : on s'y mesure aux autres pour mieux comprendre ce que l'on fait ensemble, apprendre à raisonner et à servir le droit, en français, avec précision et tact. Des programmes comme la maîtrise DIPIA où l'on apprend en « faisant » commandent une rigueur et un professionnalisme de la part des étudiants qu'ils ne rencontrent que rarement dans le milieu universitaire, acquérant ainsi des savoir-être indispensables à la mise en valeur des savoir-faire développés et pratiqués.

Trois constats pourraient guider la discussion concernant l'importance, mais surtout la réussite des apprentissages expérientiels en droit international en français.

Premièrement, ancrer l'encadrement des concours et toute autre activité expérientielle dans la charge professorale tout comme dans le cursus universitaire des étudiants et reconnaître la valeur pérenne des apprentissages qu'ils permettent.

Deuxièmement, sécuriser un financement minimal, mais stable couvrant les impératifs financiers qui y sont souvent liés, afin que la participation ne dépende pas des seuls moyens individuels. Ce financement doit s'entendre largement, par exemple, en incluant le co-enseignement, mais également les frais de séjour.

Troisièmement, organiser des échanges réguliers entre facultés afin de créer une ouverture permettant la comparaison des pratiques, des outils pédagogiques, ou encore pour assurer des rencontres entre professeurs ou même d'assurer un tel modèle d'ouverture en offrant des entraînements à la simulation entre étudiants de différentes facultés, voire de différents États.

Quatrièmement, la recherche en français en la matière devrait être valorisée !

## Références considérées

- Aall, P., and Lekson, M., "Negotiating Toward Peacemaking: Experience of the U.S. Institute of Peace", (2010) 15:2 *International Negotiation* 281
- Ebner, Noam and Druckman, Daniel, "Simulation Design for Learning and Assessment" (2012). In Ebner, N., Coben, J. & Honeyman, C. (eds). *Assessing our Students, Assessing Ourselves*. St. Paul : DRI Press, pp. 139-148.
- Plouffe-Malette, K., Marquis, L., & Hébert-Ferrat, V., "Training the international negotiators of tomorrow", (2025) *International Negotiation*, <https://doi.org/10.1163/15718069-bja10115>

- Romano, Arthur and Hirsch, Susan F. and Paczynska, Agnieszka, "Teaching about Global Complexity: Experiential Conflict Resolution Pedagogy in Higher Education Classrooms", (2016) 34:3 Conflict Resolution Quarterly 255–279.
- Slomanson, W. R., "Blended learning: A flipped classroom experiment", (2014) 64:1 Journal of Legal Education 93–102.
- Suransky, L., Mans, U., & Shimshon, G., "Training the Warrior-Diplomat: Enhancing Negotiation and Conflict Management Skills through Experiential Learning", (2010) 15:2 International Negotiation 247-280.